

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2022

Date de l'affichage

23/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX (arrivé à 19h06), Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD, et Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSSELLE, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Gilbert LECONTE par Ghislaine HARSCOËT, Aurélie POLESE par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 39 présents et 5 représentés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-247700701-20221004-2022_119_08-DE

2022/119-08 – OBJET : TARIFICATION DES OBJETS CULTURELS ET TOURISTIQUES, DES CONCERTS ET SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE DANS SA PROGRAMMATION CULTURELLE 2022-2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/D RCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles et de valorisation du patrimoine archéologique,

Vu la délibération communautaire n° 2022/16-16 en date du 17 février 2022 portant mise en place d'une programmation culturelle intercommunale 2022-2023,

Considérant la grille des tarifs d'entrée aux concerts et spectacles organisés par la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans sa Programmation culturelle intercommunale 2022-2023,

Spectacle	Date	Tarif unique	Plein tarif	Tarif réduit
« Trois, quatre », musique pour maternels	23 septembre 2022	Gratuit		
Concert d'Andy Emler	24 septembre 2022	Gratuit		
Stéphane Desfeux	26 octobre 2022		2€ pour les enfants ≥ à 3 ans	Gratuit pour les - de 3 ans
Barbara Glet	2 novembre 2022		2€ pour les enfants ≥ à 3 ans	Gratuit pour les - de 3 ans
Cie Betty Boibrut'	20 novembre 2022		2€ pour les enfants ≥ à 3 ans	Gratuit pour les - de 3 ans
Marie-Christine Barrault / Jean-Pierre Arbon	28 janvier 2023		10€ pour les + 18 ans	6€ pour les 12-18 ans / Gratuit pour les - de 12 ans
Nicolas Schmitt	12 février 2023	4€		

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de garantir un accès gratuit aux concerts et spectacles pour ses agents et ses animateurs ainsi que pour les usagers de ses services dans le cadre de leur fonctionnement,

Considérant que la communauté de communes de la Brie Nangissienne se réserve le droit d'offrir gratuitement des billets d'entrée,

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

04 OCT. 2022

ID : 077-247700701-20221004-2022_119_08-DE

Considérant la grille des prix de vente des objets culturels et touristiques de la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine archéologique,

Objet	Prix de vente TTC à l'unité
Album de bandes dessinées « Les Empereurs gaulois, La Dame de Riobé », Gallia Vetus, 2022	18 euros
Ouvrage de la Résidence Artistique de Stéphane Drillon « En Brie Nangissienne »	20 euros
Cardboard pour les reconstitutions historiques virtuelles en 3D	2 euros
Livret pédagogique sur le site de Châteaubleau	2 euros
Tote-bag logotypé du site de Châteaubleau	2 euros
Fausse pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur Néron	1 euros

Considérant que la communauté de communes de la Brie Nangissienne se réserve le droit d'offrir gratuitement certains de ses objets culturels et touristiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Valide la grille des tarifs d'entrée aux concerts et spectacles organisés par la communauté de communes de la Brie Nangissienne dans sa Programmation culturelle intercommunale 2022-2023.

ARTICLE DEUX :

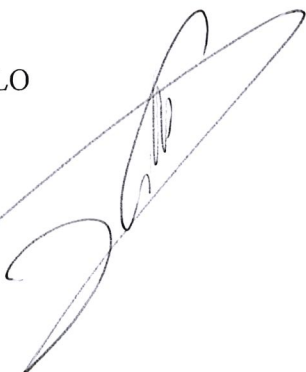
Valide la grille des prix de vente des objets culturels et touristiques de la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 septembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04 OCT. 2022

ID : 077-247700701-20221004-2022_119_08-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04 OCT. 2022

ID : 077-247700701-20221004-2022_119_08-DE